



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 545-2022 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LE SECTEUR DU MONT LAC-VERT (PIIA)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 6 juin 2022, le conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du **règlement #545-2022 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le secteur du Mont Lac-Vert (PIIA)**;

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 7 juin 2022;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 9^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier